

Référence : **EC01****OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier la réglementation thermique applicable selon le type de bâtiment,
- Connaître les principales réglementations énergétiques et leur contenu,
- Appliquer les bonnes pratiques pour être en conformité réglementaire.

CONTENU**PARTIE 1 : LES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES SELON LES BÂTIMENTS**

- Le bâtiment neuf
- Le bâtiment Existant
- DPE / Décret Tertiaire

Mise en situation : Le Sextant

PARTIE 2 : PANORAMA DES RÉGLEMENTATIONS FONDAMENTALES

- La RT Réhabilitation : élément / Globale
- La RT2012
- La RE2020
- Le DPE

Illustration : Phasage projet / Exemple de rendus

PARTIE 3 : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

- Les bonnes solutions d'enveloppe
- La conception bas carbone

Exercice : Sur ces bâtiments, quels sont les points faibles ?

Ce programme peut être ajusté selon votre demande (besoins et niveaux des stagiaires).

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, ingénieurs et chefs de projet en maîtrise, d'œuvre, tous professionnels de la construction et du bâtiment

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est exigé, mais il est recommandé de posséder des connaissances initiales en technique du bâtiment.

TARIF

Inter-entreprise : 400 €
Intra-entreprise : selon demande

DURÉE

½ jour (4 heures)

FORMAT

Présentiel ou distanciel

LES RÉGLEMENTATIONS ÉNERGÉTIQUES

Référence : EC01

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques basés sur des cas réels, retours d'expériences, échanges et questions-réponses.

Moyens matériels : Vidéo-projection sur grand écran, paperboard, outil de visio-conférence si formation à distance, support de formation remis à chaque participant, locaux fonctionnels et espace de pauses.

Moyens humains : Ingénieur thermicien, doté d'une expérience professionnelle significative.

MODALITÉS PRATIQUES

Avant la formation : Un questionnaire est envoyé aux stagiaires pour recueillir leurs besoins, attentes et niveaux en lien avec le sujet de formation.

Pendant la formation : Une feuille d'émargement est adressée aux stagiaires à chaque demi-journée de formation réalisée.

En fin de formation : Un questionnaire de satisfaction est à compléter individuellement par chaque stagiaire.

Dans le cas d'une formation d'une journée complète dispensée en dehors des locaux d'un client, la restauration du midi est prise en charge par nos soins.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tout au long de la formation : Le formateur suit l'évolution des acquis des stagiaires à travers différents outils d'évaluation tels que des QCM, des mises en situation ou des travaux pratiques.

Avant et après la formation : Les stagiaires remplissent un test de positionnement avant la formation puis après la formation, afin de mesurer l'évolution des compétences acquises.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations **inter-entreprises** sont accessibles aux personnes en situation de handicap (nos locaux ainsi que les salles que nous louons sont accessibles aux PSH).

Concernant les formations **intra-entreprises** réalisées au sein de l'entreprise cliente, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de tout salarié en situation de handicap.

Consultez notre [politique Handicap](#) pour plus de détails.

CONTACT FORMATION

Jeanne LE VOUEDEC
Responsable pédagogique
formation@groupe-projex.fr

